Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20140117-0000012602-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 20/01/2014

Réception par le Prefet : 20/01/2014

Publication: 24/01/2014

Pour le Président du Conseil Général et par délégation

Chet du Service Administratif de

Séance du vendredi 17 janvier 2014



Extrait des délibérations de la Commission Permanente

LEVEE DE LA DECHEANCE TRIENNALE ET PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DE SUBVENTIONS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2013-5-1-1 du Conseil Général du 5 décembre 2013 portant sur l'exécution anticipée du Budget départemental
- VU la délibération n° CP-2013-1-6-4 de la Commission Permanente du 18 janvier 2013 portant sur la levée de déchéance triennale et prolongation du délai de validité de subventions
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE:

De proroger le délai de validité des opérations figurant au tableau ci-dessous jusqu'au 31 décembre 2014 :

N° OPERATION	LIBELLE	MONTANT SUBVENTIONNABLE HT (C)	Taux d'aide %	MONTANT DE LA SUBVENTION (C)	MONTANT DEJA VERSE (C)	SOLDE DU DOSSIER (E)	Remarque
GSS00231	SCHNEPFERRIED 09 - Terrassement du front de neige	200 000,00	81,00	162 000,00	116 591,40	45 408,60	Dējā
TOTAL SCHNEPFENRIED						45 408,60	prorogées jusqu'au
PSS00099	GRAND BALLON 09 - Rachat des installations de ski alpin complément	113 843,00	90,00	102 458,00	47 181,00	55 277,00	31/12/13
GSS00262	GRAND BALLON 10 - Etude AMO	23 500,00	90,00	21 150,00	8 751,00	12 399,00	
TOTAL GRAND-BALLON						67 676,00	
GSS00255	BALLON D'ALSACE 10 - Aménagement paysager parking Ballon Sapins	571 262,00	9,00	51 414,00	45 758,00	5 656,00	
GSS00258	BALLON D'ALSACE 10 - Bâtiment technique Langenberg	485 100,00	20,00	99 106,00	77 303,00	21 803,00	
TOTAL BALLON D'ALSACE				360		27 459,00	
TOTAL GENERAL A PROROGER						140 543,60	

D'autoriser le paiement du solde des subventions aux syndicats mixte d'Aménagement des Stations de la Vallée de Munster/Hautes-Vosges, au Syndicat Mixte d'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon, et enfin au syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace, dans la limite des montants figurant au tableau ci-dessus, jusqu'au 31 décembre 2014.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1" Vice-Président

Rémy WITH